### LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES **ET LA GARDERIE**



L'inscription est obligatoire pour pouvoir les fréquenter.

Les Temps d'Activités Périscolaires sont gratuits ainsi que la garderie entre 16h45 et 17h30 ; sur les autres créneaux, la garderie est facturée uniquement si votre enfant y est présent.

# L'ACCES CAFPRO (Caisse d'Allocations Familiales PRO / CDAP)



- Uniquement après sollicitation de votre part, cet accès permettra à la Ville d'Angers de prendre en compte un changement de situation en cours d'année pour adapter les tarifs.
- **Démarche** : sur votre **Espace Parents** : rubrique « Mes demandes » - « Autres demandes » ou au guichet du Point Info Famille.
- Votre quotient familial sera actualisé sur votre Compte Internet A'tout et valable pour l'ensemble des services A'tout souscrits.

### LA FACTURATION



- Par prélèvement automatique (après avoir signé un mandat de prélèvement qui se renouvelle automatiquement chaque année)
- TIPI par bancaire carte https://atout.angers.fr/tipianim

# facture

- A la Trésorerie Municipale (dans le hall de l'Hôtel de Ville), par carte bancaire, Chèques, Chèques CESU ou chèques vacances
- Dans le réseau des buralistes partenaires (à compter du 01/07/2020) par carte bancaire ou espèces

Pour mettre en place un prélèvement automatique, vous pouvez faire la demande sur votre Espace Parents, rubrique « Mes demandes », ou au guichet du Point Info Famille ou en Relais et Mairie de Quartier.



L'absence n'est pas facturée si vous présentez ou adressez. dans un délai de 3 jours ouvrés, un justificatif valide (certificat médical ou bulletin d'hospitalisation de l'enfant ou arrêt de travail des parents) :

- Sur votre Espace Parents: rubrique « Mes demandes »
- Par courrier, au service Facturation :

Mairie d'Angers Direction Education Enfance / Service Temps de l'Enfant BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

En guichet, au Point Info Famille et en Relais et Mairie de Quartier



En cas de séparation des parents, la facture est établie selon les modalités fixées lors de l'inscription. En cas d'utilisation du service par les deux parents, une facturation alternée peut être mise en place.

Pour en bénéficier, vous pouvez faire la demande sur votre Espace Parents: rubrique « Mes demandes », ou au guichet du Point Info Famille ou en Relais et Mairie de Quartier.



# INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil de loisirs ● Garderie ● TAP



Activités gratuites ou payantes : inscription(s) obligatoire(s) pour un accueil sécurisé de votre enfant





## COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT AUX TAP, À LA GARDERIE ET À L'ACCUEIL DE LOISIRS?

OU

PRATIQUE!

#### L'inscription en liane

sur votre **Espace Parents** 24h/24 et 7i/7, depuis votre Compte Internet A'tout sur atout.angers.fr

**Etape 1**: renseignez vos données personnelles A'Tout

#### Sur votre Compte Internet A'tout

Connectez-vous et assurez-vous que vos données personnelles A'tout sont à jour et en cours de validité. Si oui, passez directement à l'étape 3.

**Etape 2**: justifiez vos données personnelles A'Tout Transmettez vos nouveaux justificatifs depuis votre Compte Internet A'tout.

#### Pour valider la composition du foyer, l'identité de ses membres, l'adresse et le quotient familial

Justificatif(s) à fournir : Une attestation de paiement CAF/MSA de moins de 3 mois Pour les non allocataires : copie intégrale de l'acte de naissance ou livret de famille et le dernier avis d'imposition.

#### Etape 3:

renseignez les données d'inscription aux activités Education **Enfance** 

#### Sur votre « Espace Parents »

- Complétez les informations : allocataire, obligatoires et les renseignements scolaires.
- Inscrivez votre enfant à l'activité « Dossier d'inscription 2020-2021 » pour les TAP, la garderie et l'accueil de loisirs.

Besoin d'aide pour naviguer sur voire Espace Parents ?: assistance.espaceparents@ville.angers.fr

#### L'inscription au quichet

Présentez la fiche d'inscription au quichet du Point Info Famille (Hôtel de ville) ou en Relais et Mairie de guartier.

**Etape 1: renseignez** vos données personnelles A'Tout

#### Sur la fiche d'inscription

Contrôlez que vos données personnelles A'tout présentes sur la fiche d'inscription pré-remplie sont à jour, et corrigez-les si besoin.

**Etape 2: justifiez** vos données personnelles A'Tout Présentez obligatoirement vos justificatifs avec la fiche d'inscription lors de votre passage au guichet.

#### Pour valider la composition du foyer, l'identité de ses membres, l'adresse et le quotient familial

Justificatif(s) à fournir : Une attestation de paiement CAF/MSA de moins de 3 mois Pour les non allocataires : copie intégrale de l'acte de naissance ou livret de famille et le dernier avis d'imposition.

#### Etape 3:

renseignez les données d'inscription aux activités Education **Enfance** 

#### Sur la fiche d'inscription

Contrôlez les données présentes sur la fiche d'inscription pré-remplie et complétez les autres informations demandées,

Rappel: les fiches d'inscriptions retournées par email ou par courrier ne sont plus prises en compte.

L'ACCUEIL DE LOISIRS: LES STRUCTURES ET LES HORAIRES

L'accueil de loisirs du mercredi après-midi Afin de bénéficier d'un transport organisé par la Ville d'Angers, il est proposé aux enfants scolarisés dans les écoles publiques d'Angers un accueil de loisirs de rattachement.

Pour les enfants scolarisés dans les écoles privées d'Angers, voir document spécifique.

L'accueil de loisirs des vacances scolaires

- Pendant les vacances, la famille peut inscrire son enfant sur l'accueil de loisirs de son choix (attention, réservations possibles dans la limite des places disponibles).
- L'accueil est possible à la journée ou à la ½ journée (tarif unique à la journée).

Un enfant peut fréquenter 2 accueils de loisirs différents : un le mercredi et un autre pendant les vacances.

Attention : un enfant ne peut pas fréquenter 2 accueils différents le mercredi et 2 accueils différents pendant les vacances.

#### **Horaires**

Les accueils de loisirs fonctionnent le mercredi après-midi de 11h45 à 18h30 (uniquement pour les enfants des écoles publiques) et durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

X		Arrivée possible entre :	Départ possible entre :
	Matinée sans repas	7h30 et 9h30	11h45 et 12h15
	Matinée avec repas		13h15 et 13h45
	Après-midi sans repas	13h15 et 13h45	17h00 et 18h30
	Après-midi avec repas	11h45 et 12h15	